



COMPTE RENDU – ATELIER 3 – PAPI D’INTENTION

AMENAGEMENT ET REDUCTION DE LA VULNERABILITE

26 novembre 2020

Personnes présentes :

Nom	Structure	Qualité
Michel CAPERAN	SMBGP	Président
Alain CAPERET	SMBGP	Vice-président
Philippe ARRIAU	SMBGP	Vice-président
Anaïs BOUTIN	SMBGP	Animatrice PAPI
Henri PELLIZZARO	SMBGP	Directeur
Carole DIDIER	CCNEB	Direction Pôle Aménagement Environnement
Philippe CASTETS	CCNEB	Elus GeMAPI
Elisabeth TUPEU	CCNEB	
Marc BANKUTTI	CCPN	Technicien pluvial/GeMAPI
Xavier SOM	CCPOA	Responsable de l’aménagement du territoire
Cédric MALRAISON	CAPBP	Chargé de mission GeMAPI
Sylvie BROUAT	CCLO	Responsable du pôle environnement
Béatrice LAFUENTE	DDTM64	Ingénieur Prévention des risques naturels et technologiques
Olivier VALMONT	DDTM64	
Marie-Noëlle MORESMAU	Pays du Béarn	Chargée de mission environnement
Nicolas MENGIN	CD40	Animateur territorial pour la gestion de l’espace rivière
Anthony BAYON	CCNEB	Ingénieur Planification urbanisme
Isabelle CHOUPIN	DDTM64	Ingénieur Droit du sol
Jean-Marc DENAX	ARTIGUELOUVE	Maire d’Artiguelouve
Roger PEDEFLOUS	MAZERES LEZONS	Elus Mazères-Lezons
Alain DOMENECH	MAZERES LEZONS	DGS Mazères-Lezons
Bernard MARQUE	LAROIN	Maire de Laroin
Jean-Jacques SENSEBE	ORTHEZ	Elus d’Orthez

Personnes excusées :

Thomas MARTINEAU	CCVO	Technicien environnement
Marie-Rose BASTERREIX	CCBG	Directrice générale des services
Audrey BERGERET	CCHB	Chef de pôle technique et environnement
Xavier ROGER	DDT65	Ingénieur Risques naturels et technologiques
Gilles DROUET	DDTM 40	Adjoint au Chef du Service Aménagement et Risques (S.A.R.)
Françoise JURIE-JOLY	CDRNM 64 Assurance	

Kathleen GUIRAUD	CD64	Technicienne eau, milieux aquatiques et biodiversité
Sylvie SOROSTELEIZA	CATLP	Responsable du service Environnement

Ordre du jour : Identifier les pistes d'actions potentielles du PAPI d'intention relatives à la thématique de l'atelier

1- Préambule

En 2012, en application de la directive européenne Inondation, l'Etat a délimité plusieurs Territoires à Risque Important d'inondation (TRI) dont le TRI de Pau couvrant 34 communes.

Le périmètre d'action pour réduire l'impact des crues sur ce TRI a ensuite été proposé par l'Etat en 2015. Il s'agit du périmètre de la Stratégie Locale de Gestion du Risque inondation qui couvre 86 communes et sur lequel le Syndicat a accepté de porter l'animation.

La Stratégie Locale de Gestion du Risque inondation du bassin du gave de Pau a été validée par arrêté inter préfectoral (40-64-65) en juillet 2019.

Concernant le volet opérationnel, le Programme d'Actions et Prévention des Inondations (PAPI) a été lancé en janvier 2020 avec comme première étape : le PAPI d'intention. Il s'intéresse à l'intégralité du bassin versant aval du gave de Pau, soit 156 communes, y compris celles de la Communauté de communes de la vallée d'Ossau, qui n'adhèrent pas au Syndicat, et celles du bassin versant de l'Ousse des Bois sur lequel l'agglomération Pau Béarn Pyrénées exerce directement sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. Sur le reste du bassin, soit la grande majorité, c'est le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau qui met en œuvre la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Le présent atelier de travail s'inscrit dans la démarche de co-construction du PAPI d'intention du bassin aval du gave de Pau.

2- Relevé des échanges

A la suite d'un tour de table et de l'introduction de la réunion par le vice-président du Syndicat, le diaporama, joint à ce message, a été présenté par l'animatrice du PAPI.

En complément de la présentation, vous trouverez ci-dessous une synthèse des échanges.

2.1 – Connaissances

➤ Réviser certains PPRI ou élaborer des porter à connaissance

Les récentes études hydrauliques menées par le SMBGP relèvent quelques différences avec les zonages des Plans de Prévention de Risques d'inondation. La DDTM64 n'envisage pas la révision de l'ensemble des PPRI, en revanche des porter à connaissance pourront être établis pour permettre aux communes de se saisir de ces nouvelles connaissances. Dans le cadre des futurs porter à connaissance, il est proposé d'associer des préconisations aux nouveaux zonages pour maîtriser l'urbanisation en zone inondable. Certains risques d'inondations semblent induits par une remontée du gave de Pau (dû aux atterrissements ?) en crue aux confluences de certains affluents. Ces zones sensibles seront étudiées dans le cadre des études hydrauliques qui couvrent déjà une grande partie du bassin aval du gave de Pau ainsi que l'amont géré par le PLGV avec qui le SMBGP maintient des contacts réguliers. Il est rappelé que les études hydrauliques s'intéressent également aux problématiques de mobilité latérale des cours d'eau par érosion des berges. Ainsi dans la

plupart des études, en complément des zones inondables, sont également proposées des espaces de divagation admissibles (espaces de liberté ou bande active) à l'intérieur desquels les cours d'eau pourront librement se déplacer pour dissiper leur énergie. Les enjeux d'intérêt général sont systématiquement pris en compte dans la délimitation de ces fuseaux.

Sur la question des atterrissements du gave de Pau, une étude va être lancée des fin 2020, pour aider le Syndicat à adopter la bonne stratégie de gestion du transport solide (actions sur les zones excédentaires et déficitaires, aide à la remobilisation naturelle des atterrissements...) sur l'ensemble de son périmètre d'intervention. Un lien sera fait avec les démarches comparables menées à l'amont par le PLVG.

➤ *Intégrer les nouvelles connaissances aux documents d'urbanisme*

La transposition des nouvelles connaissances hydrauliques / morphologiques aux documents d'urbanisme est indispensable pour limiter la construction de nouveaux enjeux en zones inondables. Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur le territoire pourrait aussi aider à protéger les zones naturelles d'expansion des crues. En revanche, les PLU(i) sont tout à fait adaptés pour la prise en compte précise des aléas. Les EPCI-FP et communes bénéficiaires des subventions PAPI devront s'engager et consulter le Syndicat lors de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme (cahier des charges PAPI 3).

➤ *Réaliser des projets innovants intégrant le risque d'inondation dans les zones d'aléas faibles*

Les documents réglementaires de type PPRi, autorisent l'urbanisation de certains secteurs soumis à un aléa faible (- 50 cm d'eau). Les préconisations obligatoires sont souvent peu contraignantes (surélévation du bâti ...), et ne permettent pas un réel développement de la résilience des territoires face aux risques d'inondations. Promouvoir les appels à projets ou les concours d'architecture peut permettre d'appréhender différemment la construction en zone inondable, l'adaptation aux risques devient une nécessité pour limiter efficacement les dommages.

➤ *La prise en compte du risque ruissellement*

Le risque ruissellement est difficile à appréhender pourtant les dommages sont conséquents. Certaines collectivités ont déjà établi une stratégie pluviale, d'autres sont en cours. Pour obtenir les subventions du PAPI pour la construction d'ouvrages notamment, l'Etat vérifiera la réalisation de schémas pluviaux pour l'ensemble des communes bénéficiaires de l'ouvrage (digue ou bassin écrêteur). Le PAPI permet aux collectivités qui le souhaitent d'inscrire l'étude de schéma pluvial dans le programme pour l'obtention de subventions. Les collectivités disposant d'un panel de solutions issues de leurs schémas pluviaux pourront inscrire les travaux dans le PAPI complet. Seuls les travaux qui relèvent de la gestion des inondations par ruissellements liées à des pluviométries extrêmes pourront bénéficier des subventions (hors désordres liés à la gestion courante des réseaux). Par ailleurs, face à de mauvaises pratiques des usagers (obstruction des fossés, rehausse de terrain...) un important travail de sensibilisation sur la problématique des eaux pluviales est sans doute nécessaire.

➤ *Diagnostics de vulnérabilité*

La réduction de la vulnérabilité est un volet essentiel de la stratégie globale de réduction du risque inondation. Certaines poches d'enjeux sont soumises à un aléa faible (- 50 cm d'eau), dans ce cas, il est possible que le coût d'un ouvrage (construction + entretien) de type digue ou bassin écrêteur ne soit pas rentabilisé par rapport aux dommages évités. La réduction de la vulnérabilité permet alors à la population de se protéger individuellement, pour empêcher la pénétration de l'eau dans le bâtiment. L'installation de batardeaux ou de clapets anti-retour limitent considérablement les dommages.

Afin de connaître les travaux de protections individuelles à réaliser, il est indispensable de réaliser un diagnostic de vulnérabilité par un professionnel. La réalisation de diagnostics de vulnérabilité

sont gratuits pour les particuliers. Deux choix sont envisageables : En interne par le Syndicat ou l'EPCI-FP ou en externe par un bureau d'étude.

3- Suite à donner

A la suite des ateliers, il a été convenu d'échanger avec les communes (probablement par EPCI-FP) sur les résultats des ateliers et les modalités de mise en œuvre des actions dans le PAPI d'intention ainsi que dans le PAPI complet à l'horizon 2024-2025.

Suite à la demande des participants, la liste des Mairies et établissements sensibles en zone inondable est indiquée ci-après, dans l'état actuel des connaissances.

Liste des Mairies situées en zone inondable centennale arrêtée au 01/12/2020 :

- Artigueloutan	- Lagos	-Ousse
-Aussevielle	-Lee	-Pardies (digue)
-Biron	-Livron	-Sarpourenx
-Bordères	- Maslacq	-Tarsacq
-Gelos	-Os-Marsillon	

Liste des établissements scolaires situés en zone inondable centennale arrêtée au 01/12/2020 :

<u>Commune</u>	<u>Type d'établissement</u>	<u>Adresse de l'établissement</u>
Aressy	Maternelle et primaire	1 rue des Ecoles
Assat	CESI Ecole Ingénieur	1 Cours de l'Industrie
Aussevielle	Maternelle	2 Rue de Gozes Abadies
Beuste	Primaire	20 Rue de la Ribère
Biron	Maternelle et primaire	Rue Principale
Bizanos	Collège	Rue du 8 Mai 1945
	Primaire	49 Rue Pasteur,
	Primaire	Rue René Olivier
	Crèche l'Arche	Rue du 8 Mai 1945,
Gan	Primaire	2 Rue de la Teulère
	Maternelle et primaire	11 Rue Pierre de Marca
Idron	Primaire	1 Rue de l'Industrie
Jurançon	Lycée professionnel	29 Avenue Joliot Curie
	Primaire	Rue Jean Moulin, 64110 Jurançon
Lee	Primaire	3 Place de la Mairie
Lescar	Maternelle	28 Avenue Roger Cadet
	Maternelle et primaire	Rue du Lieutenant de Vaisseau Garnuchot
Lestelle-Bétharram	Collège	1 place Saint Michel Garicoïts
Livron	Maternelle	10 Impasse de la Mairie
Mourenx	Primaire	Chemin du Stade
Os-Marsillon	Maternelle	1 Rue de la Barthe
Ousse	Maternelle – Primaire	Rue des Écoles
Pardies-Piétat	Primaire	Rue du Capdebat
Pau	Maternelle et primaire	Rue Charles de Foucauld, 64000 Pau
	Primaire	134 Avenue de Buros, 64000 Pau
	Université des Métiers de Pau Béarn Pyrénées	34 Avenue Léon Blum, 64000 Pau
Rontignon	Maternelle et primaire	32 Rue des Pyrénées
Uzos	Maternelle et primaire	Rue de l'Église

Dressé le 10 décembre 2020

L'animatrice

Anaïs BOUTIN